

**BELLERIVE-PLAGE**  
**REFECTION, AMELIORATION ET REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS**

**DEMANDE D'AUGMENTATION DU COMPTE D'ATTENTE**

*Préavis N° 2004/30*

Lausanne, le 8 juillet 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

La Municipalité sollicite le relèvement de 200'000 à 750'000 francs du compte d'attente ouvert le 1<sup>er</sup> décembre 1998<sup>1</sup> et augmenté le 5 février 2001<sup>2</sup> destiné à l'étude de la réfection, de l'amélioration et de l'installation d'équipements de Bellerive-Plage.

**2. Préambule**

Issue d'un concours d'architecture organisé en 1934, Bellerive-Plage a été inaugurée en 1937. A la fin des années 1950, suite aux comblements exécutés devant Bellerive (portant la surface de cet établissement de 17'500 à 75'000 m<sup>2</sup>), un agrandissement a été décidé comprenant un aménagement de la plage, la construction d'un nouveau bassin, l'installation d'un système de purification de l'eau en circuit fermé et la création d'une aile nouvelle abritant des vestiaires supplémentaires (connue sous le nom de « partie 64 » car achevée l'année de l'exposition nationale<sup>3</sup>). En 1990, votre Conseil a accepté d'accorder un crédit de 6'700'000 francs pour des travaux de réfection et de modernisation de la partie datant des années 1930<sup>4</sup>. Cependant, certaines améliorations prévues dans ce préavis n'ont pas pu être apportées : il s'agit de l'adaptation et de la modernisation des jeux pour enfants ainsi que de la création d'un ascenseur atteignant tous les étages. L'insuffisance technique des installations d'alimentation en eau, une modification de la réglementation concernant la qualité de l'eau pour bassins non-nageurs et l'évolution de l'offre en la matière des autres piscines de la région expliquent la non réalisation de la partie ludique. Quant à l'ascenseur, qui devait faciliter l'accès aux vestiaires et au restaurant des personnes handicapées et des poussettes, sa réalisation a été remise en cause par l'administration cantonale qui estimait qu'il pourrait défigurer ce monument classé.

Un compte d'attente, d'un montant de 100'000 francs, a été ouvert en décembre 1998, puis a été augmenté de 100'000 francs en février 2001, afin de prendre en compte l'ensemble des études nécessaires. En effet, outre le bassin non-nageurs, d'autres travaux doivent être pris en considération : changement de la conduite de pompage immergée, remise en état du carrelage du bassin non-nageurs, réfection du bâtiment construit en 1964 et de la patacoque.

---

<sup>1</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC) 1998, tome II, pp. 509-510.

<sup>2</sup> Communication à la Commission des finances du Conseil communal du 5 février 2001.

<sup>3</sup> Pour un historique détaillé de Bellerive-Plage, voir le préavis N° 2 du 17 janvier 1990, « Bellerive-Plage. Réfection des bâtiments et modernisation des installations », BCC, 1990, tome I, pp.836-858.

<sup>4</sup> Ibidem.

### 3. Etat des installations

Depuis leur construction dans les années 60, le bâtiment qui abrite divers locaux, le bassin non-nageurs et la pataugeoire n'ont subi aucune modification et n'ont jamais été rénovés. Le fond du bassin non-nageurs, constitué de carreaux de verre, se craquelle et devient dangereux pour les utilisateurs (risques de lacérations plantaires), la toiture du bâtiment fuit, les bétons de ce même bâtiment présentent d'importants signes de carbonatation, son étanchéité n'est plus assurée, les balustrades qui l'entourent sont usées et ne correspondent plus aux normes de sécurité (hauteur).

Quant aux installations de pompage et de filtration, elles nécessitent des réparations de plus en plus fréquentes avec un résultat aléatoire. De plus leur capacité maximale de traitement de l'eau est largement inférieure aux normes légales actuelles. Les tuyauteries exigent également un assainissement en raison de leur âge.

### 4. Projet et programme

Depuis l'ouverture du compte d'attente en décembre 1998, le programme des travaux s'est considérablement étoffé, car, au fil des études, s'est imposée la nécessité de prendre en compte l'ensemble de l'installation et de déterminer sa place dans l'offre lausannoise, mais aussi régionale, en matière de piscines et de bains publics.

L'ampleur et la complexité du projet nécessitent l'organisation d'un appel d'offres qui permettra au maître de l'ouvrage de choisir un pool d'ingénieurs. Leur projet constituera la base de la demande de crédit d'ouvrage.

Le pool d'ingénieurs devra étudier le remplacement de la station de filtration, la reconstruction des tuyaux d'alimentation des bassins, le chauffage de l'eau des bassins par énergie solaire, le remplacement du carrelage du bassin non-nageurs, l'installation d'un toboggan, la réfection et l'amélioration de la pataugeoire actuelle, la construction d'une nouvelle pataugeoire pour les tout petits enfants et la réfection des dallages autour des bassins.

Le Service d'architecture étudiera quant à lui la réfection du bâtiment construit en 1964, la restructuration et la transformation de l'entrée principale, la construction d'une rampe pour handicapés et l'amélioration des bords du lac.

### 5. Augmentation du compte d'attente

Le compte d'attente, N° 3800.581.254, de 200'000 francs, ouvert le 1<sup>er</sup> décembre 1998 et augmenté le 5 février 2001<sup>5</sup>, s'élève à 175'000 francs (situation à ce jour) Le montant de 25'000 francs encore disponible ne permet pas de mener les études jusqu'à l'élaboration du préavis pour la demande de crédit d'ouvrage. Il convient, par conséquent, d'augmenter ce compte d'attente de 550'000 francs et de le porter à 750'000 francs.

Dans le détail, ces 550'000 francs se décomposent de la manière suivante :

<u>CFC</u>	<u>Désignation des travaux</u>	<u>Montants</u>
29	Honoraires d'ingénieurs sanitaires et traitement de l'eau	Fr. 350'000.-
	Honoraires d'ingénieurs civils	Fr. 80'000.-
	Honoraires d'ingénieurs en installations électriques	Fr. 50'000.-
	Honoraires d'ingénieurs chauffage	Fr. 50'000.-
	Divers, sondages, publications, etc.	Fr. 20'000.-
	<b>Total</b>	<b>Fr. 550'000.-</b>

<sup>5</sup> C.f. Notes 1 et 2.

Le compte d'attente ainsi augmenté sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis.

Le montant total des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipement est estimé à 12 millions de francs. Une demande de crédit d'ouvrage devrait vous être présentée dans le courant de l'année 2005 et les travaux débuter en septembre 2006.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° de la Municipalité, du  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de porter de 200'000 francs à 750'000 francs le montant du compte d'attente ouvert par décision municipale le décembre 1998 en vue de compléter les études de la réfection, de l'amélioration et de l'installation d'équipements de Bellerive-Plage. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

*Daniel Brélaz*

Le secrétaire :

*François Pasche*